



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 2221

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la récente étude rétrospective américaine, menée auprès de 3 600 femmes et publiée dans le New England Journal of Medicine (Le Point du 2 août 1997, n° 1298), observant une diminution de 37 % du taux de mortalité chez les femmes ménopausées grâce à un traitement hormonal substitutif, notamment en réduisant les risques de maladies cardio-vasculaires. D'autre part, cette même hormonothérapie abaisserait de 54 % le risque d'apparition de la maladie d'Alzheimer, selon une autre étude, réalisée durant 16 années et publiée dans la revue Neurology. Puisqu'il apparaît que, seules, 14 % des Françaises bénéficient actuellement d'un tel traitement, il lui demande de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle tendant à remédier à ce retard, dans le cadre d'une médecine préventive qui ne peut être qu'un moyen positif d'améliorer la santé des Françaises.

Texte de la réponse

Ces dernières années, plusieurs études ont démontré l'intérêt hormonal substitutif chez la femme ménopausée : impact sur la qualité de vie, diminution du risque cardio-vasculaire, voire cérébro-vasculaire, bénéfices attendus sur la prévention et le traitement de l'ostéoporose. Conscients du pourcentage relativement faible de femmes bénéficiant d'un tel traitement, la ministre de l'emploi et de la solidarité et le secrétaire d'Etat à la santé ont décidé d'une campagne d'information des femmes et des professionnels de santé sur cette question. Par ailleurs, dans le cadre du projet de plan gouvernemental de lutte contre l'ostéoporose, des recommandations seront faites aux professionnels de santé complétant les travaux réalisés par l'INSERM à la demande de la DGS sur le thème « ostéoporose : stratégies de prévention et de traitement » tout en rappelant que le traitement hormonal substitutif impose une adaptation individuelle tenant compte des bénéfices-risques ainsi qu'un suivi des femmes. Enfin l'adhésion des femmes au traitement hormonal substitutif et l'efficacité de ce traitement feront l'objet d'études approfondies.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2221

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 1997, page 2623

Réponse publiée le : 1er décembre 1997, page 4368